

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 janvier 2019  
Français  
Original : russe

---

**Lettre datée du 11 janvier 2019, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 9 et le 11 janvier 2019 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 11 janvier 2019 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(9 janvier 2019)**

**Respect de la cessation de hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités n'a pas recensé de violation.

Le bureau turc a quant à lui recensé 13 violations, dans les provinces de Lattaquié (1), de Hama (11) et d'Alep (1).

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République  
arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Ara (province de Souïeda), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,165 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 035. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 203,888 tonnes.

**Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est de 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(10 janvier 2019)**

**Respect de la cessation de hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé deux violations dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dans les provinces de Lattaquié (3), de Hama (1) et d'Alep (1).

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Daël (province de Deraa), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,165 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 036. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 206,053 tonnes.

**Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est de 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(11 janvier 2019)**

**Respect de la cessation de hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé 18 violations, dans les provinces de Lattaquié (4), de Hama (4), d'Alep (5) et d'Edleb (5).

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Maaloula (province de Rif-Damas), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,165 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 037. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 208,22 tonnes.

**Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est de 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

---